



## Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés



### CD VILLENAUXE LA GRANDE

## STOP au laxisme !!!

Depuis le début de l'année la personne détenue S. voit son comportement se dégrader et cela empire depuis le début du mois de Mars puisque ce détenu a reçu une vingtaine de CRI. Le 28 Mars 2022 après avoir vu sa mise en prévention levée (sans passage en CDD) la personne détenue a regagné son étage et il n'aura pas fallu longtemps pour que cet énergumène saccage de nouveau sa cellule, obligeant l'officier de bâtiment à ordonner son changement de cellule.

Oui mais, le détenu n'ayant plus peur de rien au vu des faibles sanctions prononcées par la CDD n'a pas hésité à refuser la mutation effectuée par le surveillant d'étage et à fait de l'inertie physique en étant de plus en plus menaçant. Le Surveillant a alors procédé à la maîtrise du détenu très vite aidé par l'ensemble des surveillants du bâtiment afin d'éviter que la situation ne dégénère. Il aura fallu une nouvelle fois mettre la personne détenue en prévention. **Bilan 1 agent blessé à la main lors de l'intervention.**

Le SPS constate que le changement d'attitude de ce détenu coïncide avec l'arrêt de dons de tabac par la Direction. Le SPS pourrait se réjouir d'un tel changement mais il n'en ait rien car la Direction a arrêté uniquement pour cette personne détenue et continue à en distribuer même aux autres personnes détenues placés au QD, créant une différence de traitement entre personnes détenues.

Le SPS demande l'arrêt des dons et autres avances tabac de la part de la Direction et des gradés conformément à la réglementation.

Le SPS demande à la Direction de prononcer une réelle sanction contre la personne détenue S. pour l'ensemble de son œuvre et par la suite son transfert pour mettre fin à la spirale de violence.

Le SPS demande que la CDD cesse la clémence avec les détenus et prenne ses responsabilités en prononçant de réelles sanctions disciplinaires.

Le SPS souhaite un prompt rétablissement au surveillant blessé et sera à ses côtés dans toutes ses démarches.

Le 28 Mars 2022

Le bureau local

**SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT**